

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 03 DÉCEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le 03 décembre, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué en présentiel le vingt-quatre novembre deux mille vingt, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Christine **JANODET** – Maire.

ETAIENT PRESENTS : Madame Christine **JANODET**, Maire

Mesdames, Messieurs les Maire-adjoints

Jean-François CHAZOTTES – Imène BEN CHEIKH – Stéphanie BARRE-PIERREL (arrivée à 20h03) – Hamide KERMANI – Nathalie BESNIET – Thierry ATLAN – Farid RADJOUH – Karine BETTAYEB – Frank-Éric BAUM – Alain GIRARD – Thierry CHAUDRON – Maribel AVILES CORONA.

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux

HERLIN Marilyne (arrivée à 19h10) – Ramzi HAMZA – Jinny BAGE – Malikat VERA – Renaud LERUDE – Mylène DIBATISTA – Dahmane BESSAMI (départ à 00h30) – Roseline CHARLES-ELIE-NELSON – Yann GILBERT – Seydi BA – Malika LEMBA – Brahim MESSACI – Noëline TANFOURI – Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER – Sylvain CAPLIER – Philippe BOURIACHI – Kathy GUERCHE – Christophe DI CICCIO – Nicole DURU BERREBI.

ETAIENT REPRESENTES

Sana EL AMRANI représentée par Imène BEN CHEIKH
Rhera SIONIS-HASSOUNIS représentée par la Maire Christine JANODET
Josiane DAUTRY représentée par Jean-François CHAZOTTES
Stéphanie BARRÉ-PIERREL représentée par Thierry ATLAN (jusqu'à 20h03)
Marilyne HERLIN représentée par Nathalie BESNIET (arrivée jusqu'à 19h10)
Dahmane BESSAMI départ à 00h30 et représenté par Maribel AVILES CORONA

1 – Désignation d'une secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire de séance prise au sein du Conseil.

Monsieur Ramzi HAMZA ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir cette fonction. Il l'a accepté.

Minute de silence (Madame la Maire) :

Avant de débiter notre séance, je souhaite que nous rendions ensemble un hommage républicain à Valéry GISCARD D'ESTAING, Président de la République entre 1974 et 1981 et qui est décédé hier à l'âge de 94 ans. Je salue les réformes qu'il a portées et qui ont profondément modernisé notre société notamment l'accès à l'interruption volontaire de grossesse, le divorce par consentement mutuel et le droit de vote à 18 ans.

Je vous propose d'observer une minute de silence.

Vote sur le principe de l'urgence du vœu déposé :

« Vœu d'urgence présenté par le conseil municipal d'Orly pour une régie publique de l'eau, transparente et démocratique »

Vote de l'urgence à l'unanimité pour le vœu précité.

1.b - Tirage au sort des représentants des conseils de quartier.

- **Quest :**

COLLEGE HABITANTS TITULAIRES

- PASSE Catherine
- BACRI Martine
- BANNER Frank
- JAIME Fabienne
- SEIGNI Félicité
- GUERROUJ Abdelkarim
- NOEL Nicolas
- GAUTHIER Alain

COLLEGE HABITANTS SUPPLEANTS :

- BEAUGE Camille
- AUGIER Fasiha
- GNADJRO Lolo
- CULAT Jean-François
- ROBERT Nathalie

COLLEGE ACTEURS SOCIAUX-ECONOMIQUES

- STOUVENEL Pierre
- FROBERT Eugénia (Fcpe Collège Dorval)
- BRUNEAU Jocelyne (Amicale loc. Clos M. Paul)
- CHARLOT Vincent (Université pour tous)
- RODRIGUEZ Anna-Dora (Librairie Louis Bonin)
- CAPLIER Thierry (Université pour tous)
- PUGET Claude (ACJO-Cité Jardins)

- LEVI Sabine (ACJO -Cité Jardins)

- **Centre :**

COLLEGE HABITANTS TITULAIRES

- DAPOIGNY Mireille
- RUFFION Laurence
- LACROIX Yolande
- LOUNIS Fatima
- BOURGEOIS Patrick
- PAGEAUT Yann
- DRAME Mamadou
- MASSENA Olivier

COLLEGE HABITANTS SUPPLEANTS :

- MELHA Amalou
- GRISON Sylvie
- GARRIGUE Philippe
- OUERIEMMI Souhaïel

COLLEGE ACTEURS SOCIAUX-ECONOMIQUES

- MUNROOP Catherine
- GUENZI Emmanuelle
- MARTIN Bertrand
- MASIA Véronique
- MANCILLA Cécilia
- GESTIN Anne
- RANDOT Mickaël

- **Est :**

COLLEGE HABITANTS TITULAIRES

- ALVES Anabelle
- MILLA BUSSEUIL Claire
- OULED SAAD Sabrina
- TURLEPIN Katy
- CAIRO Thierry
- HATEM Abidi
- BERNARDI Jean-Charles
- ABDELLAOUI Mohamed

COLLEGE HABITANTS SUPPLEANTS :

- MAYEUX Marie-France
- LAUNAY Nagette
- BRISSEPOT Christian
- CANET Jean

COLLEGE ACTEURS SOCIAUX-ECONOMIQUES

- MAZROUI Ouafae
- GAMAIN Noelle
- KUIPOU Brigitte
- ENDALLE PENDA Reine Aimée
- MOLLET Alain
- BLACODON Jean-Claude
- TROUKY Houcine
- PEREZ Roger

1.c - Tirage au sort des représentants du conseil des enfants.

COLLEGIENS

- PETRIS-AÏCHOUR Tijani (Collège Dorval)
- DIARRA Dalla (Collège Desnos)
- BENEDEDOUCHE Syrine (extérieur)

ECOLE CITE JARDINS

- KANE Ousmane
- ACHI ASSEPO Ethan Guily

ECOLE PAUL ELUARD

- BEN REHOUMA Elyes
- DINART Shana

ECOLE DU CENTRE

- DE CECCO Adam
- NDZIE Nathan

ECOLE JEAN MOULIN

- MILLOT Mathilde
- MARTON Alicia

ECOLE ROMAIN ROLLAND A

- RADOUANI Myriam
- RUEL Mathys

ECOLE ROMAIN ROLLAND B

- NAIMI Djena
- NGOUMETSA Marthe Fortune

ECOLE JOLIOT CURIE

- DOBIL CABRERA Neissa
- JALLED Janah
- EZEROUAL Rayan
- AMGHAR Myriam-Emma

ECOLE MARCEL CACHIN A

- GRAN Sanogo Aïcha
- DELAUNAY Ethan

ECOLE MARCEL CACHIN B

- EL BOUNDAR Yanis

- o MAHMAUDI Mélina

2 - Approbation des procès-verbaux des séances du 24 septembre 2020 et du 15 octobre 2020.

- Procès-verbal du 24 septembre 2020

Christophe DI CICCIO demande le budget de la masse salariale.

Approuvé à l'unanimité

- Procès-verbal du 15 octobre 2020

Philippe BOURRIACHI demande à ce que soit corrigé le nombre d'élus qui ont voté le vœu 5G présenté par F. AIT SALAH (27 abstentions de la majorité + 1 de Madame DURU et non 28 abstentions de la majorité) – cf page 31

Approuvé à l'unanimité

3 – Compte rendu des décisions prises par Madame la Maire en vertu de la délégation de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales donnée par le Conseil municipal par délibération du 17 avril 2014 en application de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales :

- Monsieur Philippe BOURIACHI demande des précisions sur les décisions 201 – 202 – 203 – 205 – 206 – 210 – 214 – 216 – 221 – 222 – 242 – 244 – 245 – 249 – 255 – 256 – 269 – 279 – 283 – 303 – 305 – 307 – 308 – 309 – 310- 311 - 312 -313 – 314 -315 -316 -317 – 318 – 319 -320 – 321
- Monsieur DI CICCIO demande des précisions sur la décision 276

4 - Communications de la Municipalité :

La COVID 19 continue d'impacter notre quotidien, à Orly, comme dans notre pays et dans le monde.

Depuis notre dernier conseil municipal, de nouvelles mesures gouvernementales ont été décidées telles que le reconfinement, le port du masque obligatoire pour les enfants dès 6 ans ou la fermeture de certains commerces et équipements.

Durant cette période, les services publics sont restés mobilisés et ont continué d'accueillir les Orlysiens.

Vous le savez, je n'ai eu de cesse de répéter l'importance des services publics, qui sont des remparts contre l'isolement et la précarité en ces temps de crise. Je souhaite ici leur rendre hommage et remercier publiquement les agents de notre ville pour leur implication et leur dévouement depuis le début de cette crise sanitaire.

Durant le confinement, les écoles sont restées ouvertes conformément aux décisions gouvernementales.

Cependant, après le diagnostic de 3 agents municipaux positifs à la COVID, il a été décidé le 18 novembre dernier de fermer l'école Paul Eluard et l'accueil de

loisirs maternel d'un commun accord entre l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Préfecture et l'Education nationale.

Par la suite, la ville a été informée de 3 cas de COVID parmi le personnel de l'Education nationale au sein de l'école Romain Rolland. Aucune décision de fermeture n'a été prise par l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'Education nationale ou la préfecture. J'ai reçu de nombreux messages d'Orlysiens inquiets à ce sujet. Je comprends leur inquiétude. Cependant, l'ARS et l'Education nationale ont déterminé qu'il ne s'agissait pas d'un cluster et que la poursuite de la vie scolaire et éducative ne présentait pas de risque.

Il est très probable que ce type de situation se reproduise. Soyez assurés de ma mobilisation. Je reste en lien constant avec les services de l'Agence régionale de santé, de la Préfecture et de l'Education nationale pour appliquer leurs préconisations.

La sécurité sanitaire de tous les orlysiens reste ma priorité. Ainsi, j'ai pris la décision d'annuler les manifestations festives traditionnelles de fin et début d'année : Téléthon, marché de Noël, vœux aux Orlysiens. Concernant le banquet des retraités, nous travaillons sur une nouvelle formule adaptée au contexte. Ainsi, sera proposé pour les retraités de notre ville un spectacle au centre culturel respectant les mesures sanitaires.

Les actions de solidarité que nous avons initiées cette année seront renforcées, pilotées par le CCAS que je tiens à remercier pour sa mobilisation sans faille depuis le mois de mars.

Pour accompagner les familles, des masques pour tous les enfants de la ville scolarisés du CP au CM2 ont été distribués afin que chaque enfant dispose de 4 masques réutilisables. Pour votre information, le conseil départemental a également doté les collégiens de masques.

Afin de ne pas rompre le lien avec nos aînés tout en respectant les mesures sanitaires, les colis de Noël seront, cette année, distribués en porte à porte à compter de cette semaine.

Puis, entre le 7 et le 12 décembre, des chèques de fin d'année seront distribués aux familles Orlysiennes les plus modestes et aux personnes en situation de handicap.

A la suite du dernier **Conseil Local de la Sécurité et Prévention de la Délinquance (CLSPD)**, nous avons convenu d'organiser des groupes de travail intercommunaux, composés de l'ensemble de nos partenaires.

Des réunions ont été organisées, dont une réunion intercommunale organisée à l'initiative de la direction jeunesse de notre ville le 26 novembre. Elle réunissait les villes de Choisy-le-Roi, Villeneuve-le-Roi, les clubs de prévention spécialisée, la réussite éducative, les services de l'Aide sociale à l'enfance et la Protection judiciaire de la jeunesse. Cette réunion a formalisé une cellule de veille qui a été activée hier soir suite à l'agression d'une jeune de Villeneuve-le-Roi dans un bus Kéolis sur le territoire de la ville de Thiais. Si chacun suppose que les agresseurs sont Orlysiens, rien ne l'atteste avec certitude à l'heure où je vous parle. Des liens ont été créés avec des personnes ressources et des experts. Des premières actions éducatives favorisant une relation entre les jeunes des villes sont à

l'œuvre et notamment un projet citoyen autour du secourisme. L'accompagnement des familles est évidemment au cœur de ce dispositif : présence d'un intervenant professionnel au sein d'un espace parents-enfants sur les questions éducatives. Nous sommes aussi en maturation d'un projet d'un pôle de médiation. Il faut laisser le temps au temps mais je vous propose de réunir les présidents de groupe du Conseil municipal autour de ces questions dès que nous aurons suffisamment de matière et au plus tard en début d'année prochaine.

*Le **11 novembre**, en présence de Yann VIENS, nous avons commémoré l'anniversaire de la signature de l'armistice. En raison des mesures sanitaires, nous n'avons malheureusement pas pu être entourés des collégiens de notre ville et de leurs professeurs, habituellement très impliqués dans l'accomplissement du devoir de mémoire.*

*Le 12 novembre, à l'occasion de **la semaine de l'économie sociale et solidaire** à l'école, la ville a accueilli Olivia GRÉGOIRE, secrétaire d'état en charge de l'économie sociale, solidaire et responsable venue visiter la Ressourcerie d'Orly, en présence des enfants éco-délégués de l'école élémentaire Joliot Curie. En ces temps de crise, les actions de la Ressourcerie trouvent toutes leur place par sa dimension sociale, écologique et solidaire.*

***Les 21 et 22 novembre**, les marchés forains proposaient des animations avec distribution de Beaujolais nouveau et de sacs en coton.*

Tous les commerces de notre ville sont ouverts hormis les cafés et restaurants, qui pour la plupart ont proposé de la vente à emporter ou en livraison durant ce deuxième confinement.

Les services de la Ville ont accompagné quotidiennement les commerçants durant cette période compliquée. De nombreuses communications ont été réalisées tout le mois de novembre au travers le site internet de la ville, les réseaux sociaux ou encore l'application mobile pour relayer les informations au sujet des services qu'ils proposaient.

Par ailleurs, à compter du 15 décembre, conformément aux dernières annonces, je suis ravie que les orlysiens puissent accéder à notre offre culturelle avec la réouverture du centre culturel et de son cinéma.

*Depuis une semaine, **les illuminations de Noël ont été installées**. Ces illuminations en LED peu énergivores apportent un air de fête à notre ville en cette période si particulière.*

J'en profite également pour remercier les équipes des services techniques qui continuent d'embellir notre ville en la fleurissant et en la nettoyant quotidiennement malgré la saison automnale.

*Pour conclure, un point sur les travaux d'aménagement du **futur tramway T9** qui s'accélèrent. Les stations commencent à être dotées des premiers écrans d'affichage et des distributeurs automatiques de titres de transport. Des premiers essais ont eu lieu cette semaine, entre la future station Orly – Gaston VIENS et Choisy-le-Roi. Ces travaux devraient enfin s'achever à l'issue du premier semestre 2021.*

5- Modification du tableau des emplois permanents et des effectifs.

Adopté à la majorité.

2 abstentions pour le groupe « Orly ENSEMBLE ».

6- Rapport portant sur la création du poste de Chargé.e de travaux et de construction en patrimoine Bâti sur le cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

Adopté à la majorité.

2 abstentions pour le groupe « Orly ENSEMBLE ».

7 -Intégration du budget annexe du Centre Culturel au budget principal Ville à compter du 01 janvier 2021.

Adopté à la majorité.

2 abstentions pour le groupe « Orly ENSEMBLE ».

8 - Bilan annuel de gestion de la dette et de la trésorerie – Année 2019.

Adopté à la majorité.

6 votes contre pour les groupes « Agir », « Ensemble » et « Pour Orly »

2 abstentions pour le groupe « Orly ENSEMBLE ».

9 - Régularisation de l'amortissement comptable de l'immobilisation n° inventaire 39/2 et relative à une assistance à maîtrise d'ouvrage réalisée sur le Centre administratif municipal.

Adopté à la majorité.

2 abstentions pour le groupe « Orly ENSEMBLE ».

10 - Budget annexe du Centre-médico-psycho-pédagogique (CMPP) – Décision modificative n°1 de 2020 et affectation définitive du résultat d'exploitation 2018 validé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Ile-de-France.

Adopté à la majorité.

8 abstentions pour les groupes « Agir », « Ensemble », « Pour Orly » et « Orly ENSEMBLE ».

11 - Remboursement de frais engagés par la ville : Mise à disposition du personnel de la Ville pour le Centre-Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP), le budget Caisse des écoles, le SICIO et remboursement des frais généraux pris en charge pour le CMPP - Exercice 2020.

Adopté à la majorité.

2 abstentions pour le groupe « Orly ENSEMBLE ».

12 - Admission en non-valeur des produits irrécouvrables 2020.

Adopté à l'unanimité.

13 - Autorisation d'engagement des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2021.

Adopté à la majorité.

14- Amortissement des biens - Fixation des durées d'amortissement des immobilisations - budget Ville et ses budgets annexes. (Voté après la suspension de séance à 23h30).

2 votes contre pour le groupe « Orly ENSEMBLE ».

15 - Budget ville 2020 - Décision Modificative n°1.

Adopté à la majorité.

8 abstentions pour les groupes « Agir », « Ensemble », « Pour Orly » et « Orly ENSEMBLE ».

16 - Approbation de l'adhésion de la Ville à l'ANDES (l'Association Nationale des Elus en charge du Sport).

Adopté à l'unanimité.

17 - Désignation du représentant de la Ville d'Orly au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration du cluster eau-milieus-sols.

Adopté à l'unanimité.

18 - Adhésion à la SIGEIF de la commune de Bièvres.

Adopté à l'unanimité.

19 - Convention d'aide de la Région Île-de-France au redressement de la copropriété Anotéra à Orly.

Adopté à l'unanimité.

20 - Participation financière de la Ville au Fonds de Solidarité pour l'Habitat (FSH) 2020.

Adopté à l'unanimité.

21 - ZAC Calmette - Approbation du plan de division et de rétrocession des îlots 7A, 7C et 7D (parcelles cadastrées AE 581 et 585 avenue Marcel Cachin).

Adopté à la majorité.

8 votes contre pour les groupes « Agir », « Ensemble », « Pour Orly » et « Orly ENSEMBLE ».

22 - ZAC Chemin des Carrières - Protocole de coopération relatif à la gouvernance et à la réalisation de la ZAC Chemin des Carrières à Orly.

Adopté à la majorité.

*6 votes contre pour les groupes « Agir », « Ensemble » et « Pour Orly »
2 abstentions pour le groupe « Orly ENSEMBLE ».*

23 - ZAC Chemin des Carrières - Avis sur le dossier de réalisation et son programme des équipements publics.

Adopté à la majorité.

*6 votes contre pour les groupes « Agir », « Ensemble » et « Pour Orly »
2 abstentions pour le groupe « Orly ENSEMBLE ».*

24 - ZAC Chemin des Carrières - Convention relative au financement du programme des équipements publics de la ZAC Chemin des Carrières à Orly.

Adopté à la majorité.

*6 votes contre pour les groupes « Agir », « Ensemble » et « Pour Orly »
2 abstentions pour le groupe « Orly ENSEMBLE ».*

25 – Rapport annuel sur la qualité de l’eau et infrastructures – Année 2019

Dont acte.

26 - Soutien à l’implantation de nouveaux professionnels de santé.

Adopté à la majorité.

6 votes contre pour les groupes « Agir », « Ensemble » et « Pour Orly »

**27 - Création administrative d’un nouveau centre de santé.
Validation du nouveau projet de santé et du règlement interne de fonctionnement.**

Pour le Projet de santé

Adopté à la majorité.

6 votes contre pour les groupes « Agir », « Ensemble » et « Pour Orly »

Pour le règlement interne de fonctionnement

Adopté à la majorité.

6 votes contre pour les groupes « Agir », « Ensemble » et « Pour Orly »

Suspension de la séance à 23h30 et reprise à 23h39

28 – Approbation d’un protocole d’accord avec l’association Aide d’Urgence Val-de-Marne (AUVM) et la collectivité d’Orly.

Adopté à la majorité.

*6 votes contre pour les groupes « Agir », « Ensemble » et « Pour Orly »
2 abstentions pour le groupe « Orly ENSEMBLE ».*

Questions diverses :

Nous allons traiter les questions diverses dans l'ordre de leur arrivée.

1. Madame DURU BERREBI, je vous remercie de poser votre première question

Nicole DURU BERREBI :

OCB, Orly, l'insécurité et l'adjoint au maire.

OCB, trois lettres qui nomme une marque à papier à cigarette, dont l'usage est régulièrement fait pour rouler des joints (cigarette de marijuana pour ceux qui ne savent pas). Mais ces trois lettres, sont aussi le nom d'un groupe de rap.

Quel rapport, allez-vous me dire, avec la ville d'Orly ? Le rapport est que ce groupe de rap a tourné un vidéo clip musical dans les locaux appartenant à la ville d'Orly, ici, le forum Pablo Neruda, et ceci pendant le confinement. Il est à regretter que ce centre soit fermé pour les jeunes, mais mis à disposition pour le tournage d'un clip. Je suis content que la mise à disposition pour des tournages est permis pendant le confinement. Ici n'est pas la question, bien que l'on puisse s'interroger sur la manière dont le forum a été mis à disposition de ce groupe de rap, pour quelle somme, quels matériels ont également été mis à disposition, bref les tenants et les aboutissants de ce contrat, car contrat doit être pris.

Le plus grave, n'est, comme je l'ai indiqué, pas dans le fait de louer une salle pour un tournage. Cela va bien au-delà de ça. Certains membres de ce groupe et figurants de ce clip, font partie d'une association Orlysienne, chaperonnée par un élu, siégeant ici au conseil municipal. Pour cela, toujours rien d'anormal, si ce n'est une suspicion de conflit d'intérêts, quant à l'obtention de la dite salle pour le tournage.

Le plus grave, est, dans le cas présent, et dans l'atmosphère de violence que l'on connaît, entre des jeunes Orlysiens et des jeunes Villeneuvois, de voir donc nos jeunes Orlysiens encadrés par une association qui reçoit des subventions de la mairie, et chaperonnée par un adjoint au maire, faire dans ce clip, l'éloge de la violence, par sa mise en scène dans leur clip. En effet, nous y voyons un jeune attaché à une chaise, visiblement enlevé et séquestré, torturé et mis en joue avec une arme sur la tempe, par NOS jeunes Orlysiens. Mais pas les plus jeunes.

Madame le maire, comment pouvez-vous, par le biais d'un élu de la municipalité, accepter, et cautionner de tels agissements, dans une période où les tensions et la violence ne cesse de grandir chez nos jeunes. Ce Clip et cette chanson s'appelle OCB- Freestyle #1.

Le devoir d'un élu et des associations est de donner l'exemple et de montrer aux jeunes le bon chemin de vie dans le respect des autres et de nos institutions.

Réponse de Madame la Maire :

Madame DURU BERREBI, vous affirmez qu'un clip de rap que vous caractérisez de violent et de subversif a été tourné au forum Pablo Neruda pendant cette deuxième phase de confinement.

Vous affirmez également que tout cela s'est déroulé sous couvert de Monsieur KERMANI dont vous nous ne dites pas le nom mais vous le sous-entendez tellement fort que chacun le comprend.

Vous affirmez aussi que ce groupe serait rattaché à une association qui bénéficierait de subventions de la ville.

Vous affirmez enfin qu'un élu doit donner l'exemple.

Nous sommes pleinement en accord sur ce point.

Un élu ne doit pas colporter de fausses nouvelles ni diffamer d'autant plus au sein d'une instance républicaine comme la nôtre. Madame DURU BERREBI, non, le clip de rap du groupe OCB freestyle 1 n'a pas été tourné au forum Pablo Neruda mais dans une salle de danse situé à Thiais.

Non, Madame DURU BERREBI, Monsieur Kermani n'a pas autorisé un tournage qui n'a pas existé.

Et non, Madame DURU BERREBI, l'association Emergences puisque je pense que c'est d'elle dont vous parlez, ne perçoit pas de subvention de la ville d'Orly.

Madame DURU BERREBI vous le savez, je vous respecte et je respecte votre engagement même si nous ne partageons pas les mêmes valeurs politiques. J'aurais aimé que dans cette question orale vous utilisiez le conditionnel et non pas le présent. Votre question aurait été plus acceptable.

2. Madame DURU BERREBI, votre deuxième question.**Nicole DURU BERREBI :**

Madame le Maire, pourriez-vous nous confirmer ici qu'une personne propriétaire sur ORLY ne peut en aucun cas bénéficier d'un logement social dans notre commune ?

Réponse de Madame la Maire :

Madame, dans l'absolu, une personne propriétaire à Orly, n'est pas éligible au logement social. En pratique, une personne propriétaire d'un logement inadapté à sa composition familiale ou à son handicap ou en situation d'endettement, peut accéder au logement social. Bien entendu, si le bien est mis en location, le demandeur doit justifier des ressources perçues.

3. Monsieur DI CICCIO, je vous remercie de poser votre question**Christophe DI CICCIO**

Madame la Maire, Chers collègues,

Concernant la demande expresse de parents d'ORLY pour qu'un dispositif d'agents de la médiation soit mis en exercice sur la ligne de bus Kéolis numéro 3, afin de garantir sérénité, tranquillité et paix publique, où en est-on pour ce qui concerne notre commune ?

Cette ligne de bus reste le foyer de nombreuses tensions et d'altercations entre nos jeunes sans compter les chahuts qui s'y déroulent et qui peuvent parfois déranger la tranquillité publique ou simplement les chauffeurs dans l'accomplissement de leur mission de service au public.

Elle demande une extrême vigilance de la part des pouvoirs publics comme de celles et ceux à qui il a été confié la gestion de nos communes, les élus des majorités en place.

Nous parents, accompagnant et venant chercher chaque jours nos enfants à l'école, inquiets pour leur sécurité, avons remarqué que la présence des hommes en bleu, dédiés à cet effet a fortement diminué.

Malgré la mise en place, à notre demande, début Octobre, du dispositif de médiation dans le but d'apaiser et de prévenir les tensions entre jeunes d'Orly, Villeneuve le Roi, Choisy le Roi, suite au kidnapping d'Octobre et suite au meurtre du jeune Sabri, nous constatons toujours que plusieurs de nos jeunes continuent à être agressés.

Les tensions comme les désirs de représailles sont malheureusement toujours aussi palpables dans chaque quartier de la ville.

A ce sujet, dans la continuité des vœux comme des appels au calme que nous avons ensemble émis, que je réitère ici, nous souhaiterions connaître votre position Madame la Maire et ce que vous avez l'intention de faire sur le long terme pour ce qui concerne la continuité de ce dispositif à savoir :

- Le nombre d'agents en présence
- Leurs heures d'intervention dans la journée ?
- La fréquence de leurs interventions ?
- Quels moyens d'action ces agents ont-ils ou elles en cas de nécessité d'intervention ?
- Jusqu'à quand ce dispositif sera-t-il maintenu ?

Enfin, l'insécurité, les violences verbales, physiques, le harcèlement ayant gagnées nos établissements scolaires, des jeunes s'y présentant armés de couteaux prêts à en découdre avec leurs camarades, leur mettant la pression, défiant l'autorité professorale nous aimerions savoir comment comptez-vous ramener calme, respect, obtempération et obéissance aux enseignants, comme aux agents qui exercent une mission de service public, dans nos rues, dans nos établissements scolaires.

J'aimerais que la commune affiche en grand dans tous les établissements scolaires et équipements publics au sein desquels des agents municipaux et ou

fonctionnaires d'Etat, permanents ou temporaires exercent des missions de service public, l'article 433-5 du Code Pénal :

« Constituent un outrage puni de 7 500 euros d'amende les paroles, gestes ou menaces, les écrits ou images de toute nature non rendus publics ou l'envoi d'objets quelconques adressés à une personne chargée d'une mission de service public, dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de sa mission, et de nature à porter atteinte à sa dignité ou au respect dû à la fonction dont elle est investie.

Lorsqu'il est adressé à une personne dépositaire de l'autorité publique, l'outrage est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende.

Lorsqu'il est adressé à une personne chargée d'une mission de service public et que les faits ont été commis à l'intérieur d'un établissement scolaire ou éducatif, ou, à l'occasion des entrées ou sorties des élèves, aux abords d'un tel établissement, l'outrage est puni de six mois d'emprisonnement et de 7 500 euros d'amende.

Lorsqu'il est commis en réunion, l'outrage prévu au premier alinéa est puni de six mois d'emprisonnement et de 7 500 euros d'amende, et l'outrage prévu au deuxième alinéa est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende »

Si le bien-être de tous comme la paix publique est d'intérêt général, si l'éducation des enfants est la responsabilité des parents, créer et mettre les moyens nécessaires pour faire en sorte de faire respecter la loi à ORLY est de votre ressort Madame La Maire. Et cela n'appartient qu'à vous de le décider et de le faire.

Je vous ai à ce titre déjà fait trois propositions de chantier.

- 1/ organiser à ORLY les premières assises de la parentalité et de l'éducation, avec comme objectif celui d'inscrire tous les acteurs et travailleurs bienveillants, aidants, dont l'intérêt est de retrouver paix et sérénité sur notre Territoire.
- 2/ créer des Points Parentalité, en digital sur le web, ou en chaque quartier de la commune si il est décidé de les réaliser en physique, ou pourquoi pas au sein de notre nouvelle Ressourcerie, véritable lieu d'insertion et d'échange équitable.
- 3/ et enfin, créer une police municipale digne de ce nom et mettre en exercice un Centre de Surveillance Urbaine tout cela à destination d'une meilleure sécurité publique.

Comprenez que dans ces propositions nous souhaitons démanteler les quartiers, les communautés, réorganiser la vie en mixant les populations afin de créer d'autres repères chez nos jeunes, un cadre, générateur de liens, d'échange, de partage d'expérience, de solidarité, d'espoir et de confiance, mais aussi surveiller, suivre et accompagner pour que cela puisse se faire dans les règles constitutionnelles et légales.

Nous souhaitons animer des lieux de vie, d'entre aide citoyen ou toutes les familles pourront échanger sur les problématiques éducatives et parentales ou liées à ces dernières, tout cela dans la laïcité qui nous oblige tous.

Je suis très surpris par votre silence et par le silence de votre majorité, et aimerai sincèrement comprendre votre CAP, et où vous comptez emmener notre commune, vous qui prônez depuis tant d'année et à tout bout de champs un ORLY pour Tous, le vivre ensemble, un ORLY ou chacun devrait pouvoir croire, s'exprimer, respecter l'autre, la parole libérée mais cordiale, dans le cadre légal, et devrait pouvoir porter un projet d'intérêt commun.

Il est maintenant urgent de passer de la parole aux actes.

Je garde ici l'espoir, quand à notre intention de départ, notre promesse de campagne, celle de faire d'Orly une Ville, une capitale de la citoyenneté.

Merci pour votre attention.

Réponse de Madame la Maire :

Monsieur DI CICCO, dans votre longue déclaration, je retiens trois éléments.

Le premier concerne le dispositif de médiation mis en place par Kéolis. Je vous rappelle à toutes fins utiles que Kéolis est un service de transport dont le gestionnaire in fine est la Région Ile-de-France, donc Mme PÉCRESSE et non pas Madame JANODET. Je vous rappelle également que vous avez voté avec nous un vœu lors du dernier conseil sollicitant un engagement pérenne de la région Ile-de-France pour assurer la sécurisation des voyageurs et des conducteurs de bus. Je vous rappelle enfin les faibles moyens d'action à ma disposition pour intervenir sur ce dispositif. Toutefois, j'ai interrogé la direction de Kéolis qui m'a donné les éléments suivants :

A la question du nombre d'agents en présence ?

En moyenne annuelle, 11 agents sont présents sur le réseau Bord de l'eau.

En semaine, 5 agents sont répartis en deux équipes le matin et 5 agents divisés en 2 équipes l'après-midi

Samedi et dimanche, une équipe de 2 ou 3 agents est mise en place.

Je précise qu'aujourd'hui, en raison de l'agression d'hier, Kéolis a mis 10 agents de médiation de 7h à 21h45 entre la gare d'Orly et la gare de Choisy-le-Roi.

Pour ce qui est de leurs heures d'intervention, elles sont de 6h30 à 21h45 en temps normal. Selon les besoins les médiateurs restent jusqu'au dernier départ.

Concernant la fréquence de leurs interventions, elle est journalière. Les médiateurs sont à 90% de leur temps de travail sur le réseau Bord de l'eau (les 10% restant étant la partie administrative)

A la question de leurs moyens d'action ces agents en cas de nécessité d'intervention, voici la réponse de Kéolis : les agents de médiation interviennent

en prévention des conflits. En cas d'urgence, ils préviennent les services concernés (police ou bien pompiers).

Et enfin pour la durée du maintien du dispositif. Kéolis confirme pour l'heure le maintien du dispositif.

Le deuxième élément de votre question porte sur l'affichage d'un article du code pénal relatif à l'outrage. Je comprends votre demande à laquelle je ne peux satisfaire en l'état mais j'en profite pour rappeler le soutien plein et entier de la municipalité aux forces de Police.

Troisièmement, vous sollicitez la mise en place d'assises de la parentalité, de points parentalité et d'une police municipale.

Pour ce qui est des points parentalité que vous souhaitez inventer, ils existent déjà notamment au sein du centre social Andrée Chedid, dans le cadre du Programme de réussite éducative au Forum Saint Exupéry mais aussi dans les établissements petite enfance.

Concernant la Police municipale, cela faisait partie de votre programme et d'ailleurs de celui de Monsieur BOURIACHI, pas du nôtre. Nous, nous sommes engagés à lancer des études de faisabilité ce que Monsieur CHAZOTTES et Monsieur AGHACHOUI pilotent actuellement.

4. Monsieur BOURIACHI, je vous remercie de poser votre première question.

Philippe BOURIACHI

1. Madame JANODET lors du Conseil Municipal d'installation du 4 juillet concernant le point 10 de l'ordre du jour, vous vous étiez engagée à nous communiquer le montant annuel alloué aux collaboratrices de votre cabinet. Pouvez-vous, 5 mois après, nous communiquer le montant avec la ventilation poste par poste (Directrice de cabinet, assistante), ainsi que les fiches de poste composant votre cabinet ?

Réponse de Madame la Maire :

Monsieur, l'enveloppe budgétaire allouée à mes deux collaboratrices de cabinet est fixé à 95000 euros brut conformément à la délibération que vous avez votée le 4 juillet dernier. Permettez-moi de préciser qu'une rémunération doit être mise en perspective avec les fonctions exercées. Vous le savez certainement, être collaborateur de cabinet, c'est un engagement professionnel mais aussi personnel avec une disponibilité permanente.

5. Monsieur BOURIACHI, je vous remercie de poser ensemble vos deuxième, troisième et quatrième questions qui portent sur le même objet.

Philippe BOURIACHI

2. Madame JANODET, pouvez-vous communiquer le détail du patrimoine immobilier communal, hors ERP ?

3. Madame JANODET pouvez-vous nous communiquer de façon détaillée, combien d'agents de la ville ont un logement de fonction, à titre gracieux, nombre d'occupants par logement avec la superficie et le type (appartement ou maison, F1, F2, F3 etc...), ainsi que la fonction de l'agent titulaire du bail ?

4. Madame JANODET pouvez-vous nous communiquer de façon détaillée, combien d'agents de la ville louent un logement appartenant au domaine privé communal, nombre d'occupants par logement avec la superficie et le type (appartement ou maison, F1, F2, F3 etc...), ainsi que la fonction de l'agent titulaire du bail ?

Réponse de Madame la Maire :

Nous répondrons à vos questions relatives au patrimoine communal par écrit sauf sur les éléments relatifs au nom et au nombre d'occupants par logement qui ressortent de la vie privée des personnes et que je ne divulguerai pas. Par ailleurs, petite précision utile, les agents de la ville ayant un logement de fonction, ne l'occupent pas à titre gracieux mais bien en contrepartie de fonctions assurées au service de la collectivité.

6. Cinquième question

Philippe BOURIACHI

5. Madame JANODET lors du dernier conseil municipal, je n'ai pas été assez précis dans certaines de mes questions et je m'en excuse, donc Madame JANODET lors de votre mandat 2014-2020 et jusqu'à un passé proche, la commune a-t-elle mis à disposition 24h/24h 7jour/7, avec votre accord, à des différents groupes que composait votre majorité(PC-GC), le PS ayant refusé, des véhicules du parc municipal non siglé ville d'Orly, dont une Citroën Xsara conduite par Monsieur Alain GIRARD, une Peugeot 308 conduite par Madame Nathalie BESNIET qui est aussi votre collaboratrice au département, une Renault Clio conduite par Monsieur Farid RADJOUH ? Les frais d'assurance et d'entretien de ces véhicules ont-ils été à la charge de la ville ? Y avait-il eu un badge-Carte essence pour chaque véhicule ? Les élu.e.s en question ont-ils déclaré à l'administration fiscale cet avantage en nature ? Avaient-ils l'autorisation de prêter ces véhicules aux membres de leur famille ou ami.e.s ?

Réponse de Madame la Maire :

La mise à disposition de véhicules de services est un héritage du passé. L'état des véhicules le démontre. Ils sont en fin de vie et ne seront pas renouvelés. Comme pour tous les véhicules de service, les frais d'assurance et d'entretien sont assurés par la ville. Jusqu'à peu, ces élus disposaient d'un accès aux pompes essence dans le respect de 50 L par mois. Ce qui n'est plus le cas. Pour le reste de vos questions, cela ressort de nouveau de la vie privée.

7. Sixième question

Philippe BOURIACHI

6. Madame JANODET le Lundi 12 Octobre 2020 votre directrice de cabinet a-t'elle appelé certain.e.s élu.e.s de votre majorité pour qu'ils rapportent en urgence leur badge-carte essence qu'ils avaient depuis 2014 ? Quels sont les élu.e.s qui possédaient un tel avantage et pourquoi les autre élu.e.s de votre majorité n'en avaient pas ? Quelle en était la fréquence d'utilisation annuelle ? Les élu.e.s en question ont-ils déclaré à l'administration fiscale cet avantage en nature ?

Réponse de Madame la Maire :

Monsieur BOURIACHI, comme je vous l'ai déjà dit lors du Conseil municipal du 15 octobre, nouveau mandat, nouvelles règles : plus aucun élu à part moi n'a ni badge ni de carte essence.

8. Septième question

Philippe BOURIACHI

7. Madame JANODET lors des questions diverses que je vous avais posé le 15 octobre, à la question n°6, lors d'un séminaire de travail, de découverte et festif au centre de vacances communal Arêches organisé par l'association de financement de parti politique ARIAS94, l'association qui a financé vos campagnes électorales des élections municipales de 2014 et 2020, vous nous confirmez la présence de 3 membres de la direction générale de la ville à titre d'expert, d'après nos informations ils étaient au moins 4, Monsieur Christophe JOSEPH, Monsieur Jérôme GOURGOUSSE, Madame Isabelle LOURSEL et Monsieur Zouhir AGHACHOU, pouvez-vous nous confirmer cette information ? Pouvez-vous nous fournir la lettre de mission qui encadrerait leur déplacement ? Pouvez-vous nous dire comment a été comptabilisé leur temps de travail et de trajet (heures supplémentaires, majoration week-end, jour(s) de récupération, etc...) ?

Réponse de Madame la Maire :

Encore une fois, je vous ai déjà répondu le 15 octobre. Le DGS et 2 DGA avaient utilisé leur véhicule pour l'un de fonction pour les autres de service. Je n'ai pas dit qu'ils étaient les seuls à être venus au séminaire. Ces membres de l'administration ont souhaité prendre part à ce séminaire sur leur temps personnel et avec je dois le dire un engagement à souligner.

9. Huitième question

Philippe BOURIACHI

8. Madame JANODET, bien que je sois pour le covoiturage, vous nous avez affirmé que la collectivité avait pris en charge les frais de déplacement (péages, gasoil) pour les fonctionnaires précités et qu'ils avaient utilisé véhicules de fonction et véhicules de services, comment expliquez-vous dans ces mêmes véhicules la présence d'élu.e.s de votre majorité ?

Réponse de Madame la Maire :

Oui, il y a eu covoiturage et je comprends mal ce qui vous contrarie.

10. Neuvième question**Philippe BOURIACHI**

9. Madame JANODET lors de ce séminaire de travail, de découverte et festif, les fonctionnaires précités ont-ils quitté la salle de réunion lorsque vous avez abordé un moment spécifique politique locale en vue des échéances à venir ? Les fonctionnaires précités ont-ils participé à des excursions découvertes avec l'ensemble du groupe (Balade en montagne, au lac) ? Alors qu'au même moment à Orly nous célébrions au centre culturel le Jumelage avec Pointe-à-Pitre, les fonctionnaires précités ont-ils participé le samedi soir à votre soirée festive Créole et fêté un peu en avance l'anniversaire de Monsieur Alain GIRARD ? Lors de cette soirée, l'alcool servi aux convives était-il fourni par ARIAS94 ou a-t-il été sorti du magasin général de la ville ? Si fourni par ARIAS 94 pouvez-vous nous présenter la facture acquittée ?

Réponse de Madame la Maire :

Monsieur BOURIACHI, encore une autre fois, je vous ai déjà répondu le 15 octobre que les dépenses de restauration et d'hébergement avaient été prises en charge par Arias 94 pour ne pas grever le budget communal. Alors Monsieur BOURIACHI, à l'avenir je ne répondrai plus sur ce point.

11. Question suivante**Philippe BOURIACHI**

10. Madame JANODET, dans le cadre du développement durable si important pour vous et afin de faire des économies non négligeables (feuilles, encre, envoi postale), pouvez-vous faire le nécessaire auprès des différentes structures pour que les administrés qui ont déjà réglé les prestations communales via le portail famille ou au guichet unique ne reçoivent pas à nouveau les factures déjà réglées par voie postale ?

Réponse de Madame la Maire :

Effectivement, le logiciel actuel ne permet pas de dissocier l'envoi des factures aux personnes ayant déjà payé en ligne. Nous y travaillons et espérons avoir une réponse technique rapidement.

12. Onzième question**Philippe BOURIACHI**

11. Madame JANODET lors du dernier conseil municipal le 15 octobre 2020 au point n°3 Communications de la Municipalité, au chapitre 5 « ORDIVAL » je vous cite 'D'ici quelques jours, les 18 élèves de 6e du collège PDP recevront également un Ordival ', or cela fait maintenant 49 jours depuis votre annonce et ces élèves n'ont toujours pas été dotés de ces ordinateurs, pouvez-vous nous

donner une date précise pour avoir la joie de voir une publication Facebook sur votre compte ou celui de la Pravda locale « ville d'Orly » d'une mise en scène post soviétique, de votre remise d'ordinateurs à ces enfants ?

Réponse de Madame la Maire :

Premièrement, il faudrait que la principale du collège réponde aux sollicitations du département ce qu'elle n'a pas fait encore ce soir.

Ensuite, si j'accepte votre agressivité à mon égard, je vous demande à minima de respecter les agents de la commune dont vous dites être le pourfendeur mais dont vous critiquez le professionnalisme dans vos questions.

13. Douzième question

Philippe BOURIACHI

12. Madame JANODET le 6 et 20 novembre 2020, la page Facebook de la « ville d'Orly » notre Pravda locale, partageait une publication de votre page personnelle. Autant nous ne trouvons rien de choquant que les informations vous concernant dans le cadre de votre fonction soit produites sur les différents supports de communication et d'information municipale, mais que du personnel communal du service communication, placé sous votre autorité et celle de votre directrice de cabinet, fasse la promotion de votre page est purement scandaleux. Pouvez-vous veiller dans le futur à ce que les deniers publics ne servent pas à promouvoir votre compte personnel ?

Réponse de Madame la Maire :

Le contenu du Facebook respecte les textes de loi. Je voudrais tout particulièrement remercier celle qui au sein de la direction communication gère la page Facebook de la ville et qui est présente ce soir pour assurer la retransmission de nos débats en live, Ophélie GALLAS. Merci à elle.

14. Madame AIT-SALAH LECERVOISIER, je vous laisse à votre tour lire votre première question.

Florence AIT-SALAH LECERVOISIER

Sécurité en ville ou sécurité globale, que voulons-nous ?

La sécurité des personnes et de leurs biens, l'assistance à personne en danger et la répression des délinquants sont des missions régaliennes de l'Etat. Elle s'exerce sur l'ensemble du territoire de la même manière afin de garantir à tous citoyens indépendamment de sa classe sociale, âges, sexe et couleur de peau, l'accès à ce droit républicain inaliénable. La police nationale est une et indivisible comme notre République.

Or, comme les grands autres services publics de notre pays : la Justice, l'Education Nationale, la Recherche universitaire, la Santé, la Culture ... la Police Nationale est mise à mal par les politiques libérales depuis longtemps. Aujourd'hui le gouvernement passe à une étape décisive qui conjugue

augmentation des répressions sociales et des violences et privatisation des missions de la police nationale.

Ainsi, alors que le besoin de protection et de tranquillité publique est demandé et attendu par beaucoup de nos concitoyens.nes. Les sentiments d'abandon et d'isolement face aux faits de délinquances dans les quartiers sont réels. Mais la pénurie d'effectif de policiers de la police nationale ne permet pas le traitement dans les temps des violences intrafamiliales, les dégradations de biens privés (voitures brûlées) ou les incivilités.

Et, parallèlement, les contrôles d'identités intempestifs des habitants racisés, augmentent les frustrations et coupent les derniers liens de prévention contre la délinquance qu'avait la Police avec la population. De plus, les ordres des ministres de l'intérieur et des préfets qui commandent à la police nationale d'exercer des répressions et des violences policières sur la population dans les banlieues ou lors des manifestations sociales (loi travail, retraite, université, anti-nucléaire, climat...), sur les migrants des camps de réfugiés, entache l'image de la Police nationale. Aujourd'hui la Police nationale n'est pas aimée par l'opinion publique, la perte de confiance entre police et peuple est dramatique pour notre pays et notre démocratie.

La nouvelle loi dite « sécurité globale » encourage le remplacement de la police nationale par une police municipale « résolument la montée en puissance de l'échelon intercommunal dans le domaine de la sécurité, vient faciliter les mises en commun de policiers municipaux ». Ainsi, les polices municipales de plus de 20 agents pourront exercer des compétences de police judiciaire, et ouvrir la voie à leur substitution à la police nationale.

Elle introduit aussi l'usage de police privée pour sécuriser les territoires : "des polices municipales [qui] doivent poursuivre leur montée en compétences et explorer de nouvelles modalités d'action, en complément des forces de l'État [...]" et par le renforcement des secteurs de la "sécurité privée" qui doivent, "comme partenaire des forces de sécurité, continuer à se structurer en interne et consolider ses exigences en termes de formation des agents en vue d'assurer partout les prestations de haut niveau qui sont attendues. [...]" (Drones, vidéo-surveillance)

Ce sont les budgets municipaux et donc nos impôts, qui endosseront les coûts de ces nouvelles polices de substitution à la Police nationale et cela au détriment des politiques éducatives, culturelles, sportives et environnementales.

La police nationale doit rester dans ses missions premières celle de faire appliquer le code pénal et non à réprimer des opinions publiques. Pour rappel ses trois piliers sont la prévention, la répression et la sanction pénale qui permettent la démocratie dans une République apaisée.

La loi « sécurité globale » laissera donc des pans entiers de la sécurité nationale au secteur privé. Cela génèrera des inégalités entre les communes, leur étiquette

politique, leur budget et leur politique sécuritaire, rompant l'égalité des citoyens en matière de sécurité sur le territoire national.

Une police privée ne peut garantir l'intérêt générale car elle sert l'intérêt privé celui de l'argent. C'est pourquoi, il nous faut à Orly nous mobiliser contre le projet de loi sécurité globale. Etre espionné par des drones, des caméras de surveillance, ne plus pouvoir filmer librement des violences policières démontrent que nous allons vers une police qui administre par la peur et la répression, cela ne peut être notre avenir collectif, ici chez nous à Orly, comme ailleurs dans notre pays.

Cependant à Orly, il est nécessaire de trouver des solutions sérieuses et pérennes pour que tout le monde se sente en sécurité et le soit partout dans la ville. Il est donc important de partager des informations sur les faits de violences, les dispositifs de prévention en place par la police nationale. Il nous faut connaître la réalité de besoins de sécurité pour travailler à l'améliorer et en débattre démocratiquement avec les Orlysiens.nes.

Ainsi, des enquêtes statistiques et sociologiques sérieuses doivent être menées. L'évaluation du niveau des sentiments d'insécurité par quartiers et par âge est une des enquêtes que réalise l'INSEE nationalement et cela régulièrement depuis plus de dix ans. Ces « enquêtes de victimisation » recoupées avec les chiffres de la police nationale et de la Justice donnent des informations sur l'état de la sécurité des villes.

C'est pourquoi, si cette « enquête de victimisation » de 2019 sur notre ville a été menée, nous demandons à la connaître ?

Si elle n'a pas été réalisée, nous demandons qu'elle soit réalisée en 2021 ?

Réponse de Madame la Maire :

Etant donné qu'il n'y a pas de question et que j'ai déjà répondu sur le dispositif de cellule intercommunale piloté par la direction jeunesse, je vous remercie de nous faire lecture de votre deuxième texte.

15. Question à la majorité municipale sur le devenir de la gestion de l'eau à Orly

Florence AIT-SALAH LECERVOISIER

La loi Notre a consacré la compétence « eau » aux Etablissements Publics Territoriaux (EPT) dans le cadre de la métropole du Grand Paris. Depuis 3 ans, l'EPT Grand Orly Seine Bièvre (GOSB), avec 2 autres EPT de Seine-Saint-Denis (Plaine Commune et Est Ensemble), ont obtenu du Sedif une période d'études pour travailler à des alternatives à la ré-adhésion à partir de quelques principes mis en avant :

- Etudier la possibilité de sortir d'une « dépendance » vis-à-vis de la multinationale Véolia dans un contexte écologique appelant à une gestion de la ressource « eau » hors des enjeux marchands.

- Sécuriser la distribution d'une eau de qualité en favorisant la dimension sociale d'une ressource de première nécessité. Nous devons revendiquer la propriété de tout ou partie des réseaux et des centres de production, payés par les Orlysiens.nes depuis des années.
- Revendiquer la propriété des réseaux et des centres de production, payés par les villes dans le syndicat.
- Se donner les moyens de maîtriser la compétence en tant qu'autorité organisatrice.

Véolia, géant mondial et concessionnaire du Sedif depuis un siècle, a annoncé à la fin de l'été sa volonté d'absorber Suez, deuxième grand acteur de l'eau en France. Cette éventualité d'un monopole privé de l'eau en France inquiète les salariés et renforce l'actualité de la création d'une entreprise publique de l'eau à l'échelle nationale.

Nous pensons qu'il faut privilégier la réappropriation des réseaux de production et de distribution permettant la création d'une régie et une maîtrise publique plus forte sur la gestion de l'eau, ressource naturelle essentielle à l'humanité et à la planète.

Nous pensons qu'il faut soumettre cette option à un débat public au conseil municipal et avec les Orlysiens.nes, avant que la décision de l'EPT GOSB ne soit prise. Pour ce faire, il faut porter à la connaissance de la population l'ensemble des termes du débat, les conclusions des études juridiques, techniques et économiques, ainsi que le bilan des expériences de régies publiques...

Est-ce que la majorité municipale souhaite participer aux études qui permettraient de choisir en toute connaissance de cause l'entrée dans une gestion publique de l'eau ?

Est-ce que ce choix politique sera délibéré lors d'un prochain conseil municipal ?

Quand seront consultés les Orlysiens.nes sur cette question de gestion de la distribution de l'eau en régie publique ?

Réponse de Madame la Maire :

Les réponses sont précisées dans le vœu que nous avons présenté ce soir.

16. Troisième et dernière question Madame AIT-SALAH LECERVOISIER

Florence AIT-SALAH LECERVOISIER

Pour la prévention des risques des ondes électromagnétiques sur la santé des enfants et des adolescents d'Orly.

Pour faire suite au vœu voté à l'unanimité par le conseil municipal du 15 octobre, concernant le refus du déploiement de la 5G à Orly, il est nécessaire qu'au niveau communal une politique de prévention des risques sanitaires liés à cette technologie soit mise en place en direction du grand public et singulièrement en direction des parents et des équipes éducatives pour protéger les enfants.

D'autant que des intérêts économiques et politiques qui pèsent lourdement sur ces technologies bloquent tous débats démocratiques sur leurs répercussions sur la santé des enfants et des adolescents.

Cela va à l'encontre de l'article 3 de la Charte de l'environnement, partie intégrante de notre Constitution, à savoir : « le devoir de toute personne de prévenir les atteintes qu'elle est susceptible de porter à l'environnement ou, à défaut, en limiter les conséquences ».

Et des décisions de « la Convention citoyenne du climat » qui a demandé : « un accompagnement de l'évolution du numérique pour réduire les impacts environnementaux » et « d'instaurer un moratoire sur la mise en place de la 5G en attendant les résultats de l'évaluation de la 5G sur la santé et le climat ».

La déferlante de la 5G va accroître l'exposition de nos enfants et de nos jeunes aux ondes électromagnétiques. Mais le déploiement du réseau 3 et 4 G comportent déjà un risque sanitaire important de santé publique.

Ces risques sont de plus en plus étudiés et reconnu par les médecins. Ils savent aujourd'hui que les enfants et les adolescents sont plus sensibles pour plusieurs raisons et qu'il faut les protéger.

Le rapport "[Développement des usages mobiles et principe de sobriété](#)" de 2013 écrit par un médecin, Monsieur Jean-François GIRARD, et un conseiller d'Etat, Monsieur Jean François TOURTELIER, explique que la plus grande source d'exposition des enfants n'est pas les antennes relais, mais le téléphone fixe sans fil (DECT) et le Wifi:

« Les mesures effectuées sur les lieux les plus exposés ont montré que, dans environ 20% des cas, les antennes relais ne sont pas la source principale d'exposition. Les autres sources sont notamment : bases de téléphone sans fil DECT, émetteurs radio FM ou téléphones portables à proximité, boîtiers multiservicesWifi... »

« Au nom de la précaution, au nom du bon sens aussi, il y a lieu de ne pas précipiter l'entrée dans le tout numérique (dès le plus jeune âge) ou, à tout le moins, de ne pas exacerber à l'école les tendances de (sur)consommation privée. Promotion des usages numériques d'un côté, préoccupations « sociétales » d'un autre côté, contraintes économiques enfin, produisent un discours incertain, comme non assumé. Pas sûr que cela contribue à la régulation »

C'est pourquoi :

- nous demandons un diagnostic des branchements filaires dans les classes des écoles municipales ?
- un inventaire des antennes relais dans la ville ?
- le plan de prévention des risques électromagnétiques au niveau de la commune ?

Réponse de Madame la Maire :

Madame AIT-SALAH LECERVOISIER, étant donné une nouvelle fois que vous ne posez pas de questions, je prends note de vos demandes.

Dahmane BESSAMI quitte la séance à 00h30 et est représenté par Madame Maribel AVILES CORONA.

Au terme de ces très longues questions qui n'en sont pas toujours, je tiens à faire deux précisions.

D'abord sur le contenu : certaines questions laissent planer le doute sur l'intégrité des élus. Donc, je le dis aujourd'hui, à toutes et à tous ici, une fois et je l'espère pour toutes : trop, c'est trop. Notre instance n'a pas vocation à être l'espace d'accusations non fondées. Donc, à l'avenir, soit vous avez des preuves et vous faites ce qu'un élu républicain doit faire et vous portez plainte.

Dans le cas contraire, je vous rappelle à votre rôle d'élu qui est le même que celui de tout citoyen à savoir ne pas accuser sans preuves.

Deuxièmement, je vous rappelle que les questions orales ont vocation à aborder les sujets relatifs à l'activité municipale mais surtout qu'elles doivent ressembler à des questions. À l'avenir, je vous demande de respecter le règlement intérieur de notre conseil municipal et je refuserai toute question dont l'objet est vous offrir une tribune pour vos déclarations politiques.

Adoption du vœu d'urgence :

**VŒU D'URGENCE PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL D'ORLY
POUR UNE RÉGIE PUBLIQUE DE L'EAU, TRANSPARENTE ET
DÉMOCRATIQUE**

Considérant que l'eau est notre bien commun et qu'elle ne peut être traitée comme une marchandise,

Considérant que le SEDIF a confié tout le service de l'eau, de la production d'eau potable à la facturation en passant par la distribution à Veolia, opérateur privé,

Considérant que la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015 a donné compétences aux Etablissements publics territoriaux en matière d'eau potable à compter du 1^{er} janvier 2016,

Considérant le vœu d'urgence déjà adopté à l'unanimité lors du conseil municipal de la ville d'Orly du 23 novembre 2017 pour une gestion publique de l'eau à Orly,

Considérant que le 1^{er} janvier 2018, 9 villes de l'Etablissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre (Arcueil, Cachan, Chevilly-Larue, Fresnes, Gentilly, Ivry-sur-Seine, le Kremlin-Bicêtre, Orly et Vitry-sur-Seine) décidaient de ne pas renouveler leur adhésion au SEDIF et de conduire des études pour un transfert en régie de la gestion de l'eau,

Considérant qu'à cette date, l'Etablissement public territorial a signé une convention de coopération de 2 ans prolongée jusqu'au 31 décembre 2020 pour permettre aux 9 villes de mener les études nécessaires à une prise de décision éclairée,

Considérant que la crise sanitaire et le report des élections municipales ont affecté l'analyse des études et la prise de décision,

Considérant que la gestion publique de l'eau n'a cessé de progresser ces dernières années dans notre pays, notamment avec les exemples de régies publiques des villes de Paris ou de Nice ou encore avec le passage programmé en régie publique de la métropole de Lyon,

Considérant que le Conseil de territoire doit délibérer le 15 décembre 2020 pour acter la ré-adhésion ou non au SEDIF pour les 9 villes précitées,

Le Conseil municipal de la ville d'Orly

Réaffirme son attachement à une gestion publique de l'eau,

Demande au président du SEDIF un délai supplémentaire d'un an pour avoir les conditions d'un débat démocratique sur la création d'une régie publique de l'eau.

Rapporteur : Monsieur Franck-Éric BAUM

Adopté à l'unanimité

La séance du Conseil municipal d'Orly est levée à 00h36.

Le secrétaire de séance
Ramzi HAMZA



La Maire d'Orly
Christine JANODET

